

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS

Séance du 27 septembre 2023

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la Délibération |
| 11 | 10 | 10 |

Objet de la Délibération :

Rénovation statue de la
Vierge des Douleurs

L'an deux mille vingt trois

Le vingt-sept septembre

A 18 heures trente, le Conseil municipal de la commune de Saint Pierre Dels Forcats, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BLANQUE Pierre

Présents : M. BLANQUE Pierre - M. BUL Alain - M. ECHARD Vincent – M. FOURNIER Daniel - M. GAURENNE Claude – Mme GAURENNE Sylvie - Mme INGLES Martine — Mme LINTZ Ghislaine - M. PINEDE Jean-Marie - Mme RODRIGUEZ Noémie

Secrétaire de séance : Mme GAURENNE Sylvie

Date de convocation : 21 septembre 2023

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition du Centre de Conservation et Restauration du Patrimoine (CCRP) du Conseil Départemental, à la suite d'un examen-diagnostic sur la statue mannequin de Vierge des Douleurs, en bois polychrome, conservée dans l'église paroissiale de la commune.

Le CCRP peut se charger de la restauration de la vierge, courant 2024, pour un montant de 3050 € dont 17 % à la charge de la commune, soit 518,50 €.

Oui l'exposé de son Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

... **APPROUVE** la proposition du CCRP de restauration de la Vierge des Douleurs, conservée dans l'église paroissiale de la commune,

... **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour engager la dépense de 518,50 € correspondant à la part communale, soit 17% de cette prestation, et signer tout document nécessaire à l'avancée de ce projet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Pierre BLANQUE

